RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en exercice : 43
Nombre de Conseillers présents à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 16 décembre 2020

OBJET :

DE-20-12-1-24) DEROGATION AU REPOS DOMINICAL 2021

L'an deux mille vingt, le mercredi seize décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 03 décembre 2020 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absent excusé : M. LEROY (pouvoir à Mme KAMINSKA).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201216-lmc1H7893H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020
Date de Publication : 23/12/2020

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L 3132-26 du Code du travail ;

Vu la consultation du Conseil Métropolitain sur les dérogations au repos dominical ;

Vu la consultation des organisations d'employeurs et de salariés ;

Vu la consultation des associations de commerçants et des chambres consulaires ;

Vu les réponses des organismes consultés ;

Considérant le tissu économique vincennois et les enjeux que représentent les ouvertures dominicales ;

Après avis de la Commission Enfance, Développement Economique et Emploi, du 11 décembre 2020.

D É L I B È R E

à la majorité (6 voix contre : Mmes HAUCHEMAILLE, LE CALVEZ, BALAGNA-RANIN, MM. RIBET, SESTER, BERNIER-GRAVAT,),

ARTICLE I : Le nombre de dimanches dérogeant au repos hebdomadaire pour les commerces de détail est fixé à 12 pour l'année 2021 ;

ARTICLE II : Les dates retenues sont les suivantes :
le dimanche 10 janvier 2021
le dimanche 17 janvier 2021
le dimanche 24 janvier 2021
le dimanche 14 mars 2021
le dimanche 13 juin 2021

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201216-lmc1H7893H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020
Date de Publication : 23/12/2020

le dimanche 27 juin 2021
le dimanche 4 juillet 2021
le dimanche 11 juillet 2021
le dimanche 28 novembre 2021
le dimanche 5 décembre 2021
le dimanche 12 décembre 2021
le dimanche 19 décembre 2021

ARTICLE III : Autorise Madame le Maire à signer les actes relatifs à l'application de ce dispositif.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20201216-lmc1H7893H1-DE
Date de réception en Préfecture : 22/12/2020
Date de Publication : 23/12/2020